

Novaconcept SA – Novapark Monthey SA

Conditions générales d'utilisation du système de stationnement allPark® SBadge®



1. Généralités

La société suisse Novapark Monthey SA (appelées « Novapark ») a développé et met à disposition le système de stationnement allPark® SBadge®. Pratique et agréable, il vous permet de vous mettre en règle depuis votre véhicule, sans monnaie, en payant le temps décompté à la minute près, dans la limite du crédit disponible, conformément aux spécificités de chaque zone de stationnement et des présentes conditions générales.

Les brochures allPark® SBadge® ainsi que le site Internet www.sbadge.ch vous renseignent sur l'étendue et les domaines d'application du service allPark® SBadge®. Leurs contenus font partie des Conditions générales du système.

L'utilisation du système allPark® SBadge® implique que vous en acceptiez toutes les conditions générales. Si vous êtes en désaccord avec ces conditions, n'utilisez pas le système allPark® SBadge®. Vous pouvez renvoyer l'appareil pour remboursement, moyennant l'observation des délais légaux.

Novapark vous concède une licence pour l'utilisation, et en aucun cas ne vous cède des droits, sur tous les logiciels allPark® SBadge®. Novapark pourra rendre disponible des mises à jour futures des logiciels allPark® SBadge®. Le cas échéant, ces mises à jour peuvent ne pas inclure nécessairement l'ensemble des fonctions existantes, voire de nouvelles fonctions publiées par Novapark dans le cas de modèles plus récents.

2. Etendue du système allPark® SBadge®

A la suite de l'adhésion d'une nouvelle ville ou d'un nouveau parking public au système allPark® SBadge®, Novapark offre, en principe à tous ses clients, la possibilité de pouvoir y stationner. Novapark n'assume aucune responsabilité quant à l'augmentation ou la diminution du nombre de villes et/ou de parkings gérés par le système allPark® SBadge®.

Les villes et places de stationnement gérées par le système allPark® SBadge® sont actualisées régulièrement.

Novapark s'efforce d'entretenir et de développer ce réseau de villes et de parkings.

3. Le système allPark® SBadge®

Le système allPark® SBadge® se compose des trois éléments principaux suivants :

- L'application allPark® SBadge® pour Smartphones
- Le boîtier-horodateur allPark® SBadge®
- Le Centre de gestion allPark® SBadge® et le site web www.sbadge.ch.

3.1. L'application allPark SBadge pour Smartphones

- Afin de garantir le niveau de performance attendu, l'application allPark® SBadge® est utilisable uniquement avec les Smartphones agréés par Novapark. Vous pouvez consulter la liste notamment sur www.sbadge.ch. Toute utilisation avec un appareil non conforme le serait à vos risques et périls, et cela ne saurait engager la responsabilité de Novapark.
- L'application allPark® SBadge® est téléchargeable gratuitement sur les principaux stores (App Store, Google Play...). Pour pouvoir être utilisée, elle nécessite, en principe, l'acquisition conjointe du boîtier-horodateur allPark® SBadge® (cf. www.sbadge.ch).
- Le service allPark® SBadge® n'est pas disponible si les services de localisation de votre Smartphone sont désactivés. Il en est de même pour la fonction Bluetooth.
- Afin d'optimiser et d'enrichir ses prestations, Novapark vous informe des mises à jour de ses applications.
- Novapark peut rendre ses mises à jour obligatoires. Sans quoi, le service allPark® SBadge® peut être interrompu. Dans ce cas, vous ne pourrez faire valoir aucune prétention.
- AllPark® SBadge® peut afficher, contenir ou mettre à disposition du contenu, des données, des informations, des applications ou des documents de tierce partie, (appelés « éléments de tierce partie »), ou fournir des liens vers des sites web de tierce partie. En utilisant allPark® SBadge®, vous reconnaissez et acceptez que Novapark ne puisse être tenue comme responsable du contenu, de l'exactitude, de l'intégrité, de l'actualité, de la validité, du respect des droits d'auteur, de la légalité, de la décence, de la qualité ou de tout autre aspect de ces éléments de tierce partie. Novapark, n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de ces éléments de tierce partie.
- Des éléments d'informations touristiques, culturelles ou publicitaires peuvent apparaître, notamment lors du traitement de la demande de ticket. Ils ne rallongent pas le temps de réponse du système. Ils font partie intégrante du système et ne peuvent donner droit à aucune prétention de votre part.

3.2. Le boîtier-horodateur allPark® SBadge®

- Votre boîtier-horodateur allPark® SBadge® est garanti durant 2 ans après son achat.

- Cette garantie ne s'applique pas à l'évolution de la couleur, de la texture et de l'aspect de votre boîtier et de son support. Bien que protégés, ces éléments seront progressivement altérés à cause de leur forte exposition aux rayons solaires (UV), ainsi que des variations de température.
- La gamme de température permettant l'utilisation du système allPark® SBadge® est comprise entre -10°C et +60°C. Novapark décline toute garantie et responsabilité en dehors de ces limites.
- Veillez à remplacer régulièrement la pile de votre boîtier-horodateur individuel allPark® SBadge®. Afin de préserver votre appareil, nous vous invitons à utiliser une pile alcaline AA de qualité. Novapark n'assume aucune responsabilité dans ce domaine.
- Il vous incombe de contrôler régulièrement le bon fonctionnement de votre appareil allPark® SBadge®, notamment en vérifiant visuellement la bonne cohérence des éléments du ticket affiché.
- En cas de panne, Novapark, via ses points de distribution (cf. www.sbadge.ch), assure l'échange du boîtier-horodateur individuel allPark® SBadge® défectueux. Lorsque l'horodateur est échangé, les droits et obligations du contrat initial sont transférés au nouvel appareil, et ainsi de suite.
- Concernant la réparation d'appareils hors garantie, vous pouvez obtenir un devis préalable, sur simple demande.
- Si des motifs d'ordre technique l'exigent, Novapark est en droit d'échanger votre boîtier-horodateur allPark® SBadge® en tout temps.
- Novapark vous renvoie, pour le surplus, au mode d'emploi du système, qui complète les dispositions des présentes Conditions générales.
- Vous répondez de l'utilisation de votre système allPark® SBadge®, y compris par des tiers. Vous êtes seul responsable de sa mise en fonction, même fortuite, ou de sa non-extinction.
- Vous devez annoncer sans délai le vol ou la perte du boîtier allPark® SBadge® à Novapark (cf. www.sbadge.ch). Dès réception de l'annonce, Novapark procède au blocage du boîtier, afin de vous décharger des éventuelles conséquences. Novapark n'assume aucune responsabilité pour tout dommage éventuel.

3.3. Services du Centre de gestion allPark® SBadge®, site web et paiements

3.3.1 Données

- a) Novapark administre le Centre de gestion allPark® SBadge®.
- b) Concernant les stationnements, votre obligation de paiement débute au moment de la demande d'un ticket électronique allPark® SBadge®, par l'intermédiaire de l'application allPark® SBadge® (touche « Demander »).
- c) Chaque stationnement effectué est immédiatement exigible.
- d) Novapark établit les décomptes de stationnement d'après les relevés dont elle dispose. En cas de contestation, les relevés font foi, dans la mesure où il ne ressort des investigations d'ordre technique, menées par Novapark, aucun élément permettant de conclure à une erreur.
- e) En cas d'erreur de sa part, Novapark corrige le décompte et rectifie sans délai la balance financière, sans aucun frais pour vous.
- f) Le détail du décompte des stationnements est notamment consultable dans l'application et, dans quelques temps, sur www.sbadge.ch.
- g) Vous êtes tenu de payer tous les produits et services commandés ou obtenus par le biais de l'application allPark® SBadge®.
- h) Novapark est habilité à majorer chaque montant dû de l'intérêt moratoire légal.
- i) Novapark peut fixer des limites de crédit et les modifier. Si vous atteignez cette limite, Novapark a le droit de bloquer l'accès au système, pour tous les appareils allPark® SBadge® auquel vous avez accès.

3.3.2 Paiements

- a) Sauf exception dûment agréée par Novapark, tous les paiements sont effectués au moyen de l'un des systèmes disponibles sur l'application allPark® SBadge® (pré-chargement de votre compte SBadge®, paiement par l'intermédiaire d'un opérateur téléphonique, etc.).
- b) Passé l'échéance, tout montant éventuellement dû à Novapark vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP. En cas de blocage de l'appareil pour justes motifs, les montants éventuellement dus continuent d'être exigibles.
- c) Pour tout produit ou service obtenu par le biais de l'application allPark® SBadge®, Novapark peut prélever directement les montants correspondants sur votre compte SBadge®. Les dispositions relatives aux retards dans le paiement s'appliquent même lorsque Novapark prend en charge l'encaissement de créances pour le compte de tiers.
- d) La toute grande part des montants de stationnement étant constitué d'argent public, vous n'avez aucun droit de compenser les créances de Novapark avec d'éventuelles prétentions que vous pourriez avoir envers cette dernière.
- e) Vous vous engagez à payer tous les frais et intérêts découlant d'un comportement fautif.

- f) Novapark perçoit des frais administratifs raisonnables pour le travail supplémentaire occasionnés par le comportement fautif du client (contestation abusive, erreur de transmission d'informations, information erronée, négligence, etc.) ou pour des demandes spécifiques (relevés particuliers, vol, blocage, etc.).
- g) Si les sommes dues ne sont ni payées, ni contestées par écrit avec indication de motifs plausibles, Novapark peut, sans autre avertissement, suspendre la fourniture de ses prestations et prendre toute mesure pour prévenir l'augmentation du dommage subi.
- h) Tous les frais et intérêts occasionnés à Novapark par un éventuel retard dans un paiement sont à votre charge.
- i) En cas de difficultés présumées de recouvrement futur, Novapark peut exiger un paiement préalable ou la fourniture de sûretés. A défaut, Novapark est autorisée à appliquer les mêmes mesures qu'en cas de retard de paiement.
- j) Le prix de chaque transaction est calculé conformément aux conditions applicables au moment du stationnement. Ces conditions sont notamment annexées aux présentes Conditions générales.
- k) Toute modification de prix sera communiquée publiquement, au moins 30 jours à l'avance, de manière appropriée, notamment dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC) et sur www.sbadge.ch.
- l) Novapark, ou son ayant droit, peut engager des poursuites pour toutes les sommes dues en vertu du présent contrat.
- m) Novapark se réserve la possibilité de pouvoir pratiquer des conditions particulières pour certains de ses clients, en fonction de leur importance, de leur fidélité, de leur régularité etc.
- n) Le système allPark® SBadge® transmet diverses données dont la nature peut entraîner, selon le contrat que vous avez souscrit, certains frais supplémentaires auprès de votre opérateur téléphonique. Vous êtes, seul, garant de ces frais, et nous vous renvoyons aux dispositions correspondantes de votre opérateur.

4. Protection des données

- a) Lorsque vous utilisez allPark® SBadge®, et afin de pouvoir satisfaire à votre requête, des informations sont transmises à Novapark, y compris la localisation géographique de votre Smartphone. En utilisant allPark® SBadge®, vous reconnaissez et acceptez que Novapark collecte, conserve, traite et utilise ces informations pour fournir le service désiré et améliorer les fonctionnalités et la convivialité du système.
- b) Novapark assure un traitement des données conforme à la législation en vigueur, en particulier la Loi Fédérale sur la Protection des Données (LPD). Novapark ne collecte, n'enregistre et ne traite que les données nécessaires à la fourniture de ses propres prestations, à l'établissement et au maintien de ses

relations avec la clientèle et les villes, à la sécurité de l'exploitation et de son infrastructure, ainsi qu'aux tâches liées à la facturation.

- c) Vous autorisez Novapark à se procurer des renseignements vous concernant dans le cadre de l'exécution des prestations allPark® SBadge®, et à utiliser ces données pour développer des services complémentaires répondant à la demande, et établir des offres ciblées. Pour toutes les prestations fournies en collaboration avec des tiers (p.ex. polices municipales, gestionnaires et propriétaires de parkings, etc.), Novapark peut transmettre des données vous concernant dans la mesure où elles sont nécessaires à la fourniture et au contrôle des prestations allPark® SBadge®, à leur amélioration.
- d) Novapark prend des mesures pour empêcher tout accès non autorisé à son réseau par des tiers. Une protection absolue contre les intrusions ou les démarches illicites ne pouvant être garantie, Novapark décline toute responsabilité concernant les conséquences de tels événements.

5. Conformité de l'utilisation et propriété intellectuelle

- a) Vous êtes informés que le système allPark® SBadge® est protégé par les droits découlant de la propriété intellectuelle.
- b) Vous vous engagez à ne pas y contrevenir et à faire respecter ces droits. Toutes suites juridiques sont réservées.
- c) En aucun cas le boîtier allPark SBadge ne pourra être ouvert, sous peine de mise hors service.
- d) Vous ne pouvez pas copier, décompiler, procéder à l'ingénierie inverse, tenter de désassembler, dériver du code source, déchiffrer, modifier ou créer des produits dérivés de tout ou partie du logiciel allPark® SBadge®.
- e) Il vous est interdit de republier, de retransmettre et de reproduire toute image obtenue dans le cadre de l'application allPark® SBadge® sans autorisation préalable écrite.
- f) Vous êtes seul responsable de l'utilisation conforme du système allPark® SBadge® et vous engagez à ne pas l'utiliser dans un but illicite.
- g) Si, à la suite d'une manipulation non conforme, votre système perturbe ou endommage les installations allPark® SBadge®, ou celles de tiers, Novapark peut mettre un terme à la fourniture de ses prestations sans préavis, et exiger des frais et dommages éventuels.
- h) Si l'utilisation abusive ou illicite du système allPark® SBadge® fait l'objet de soupçons fondés, si elle est dénoncée par les autorités compétentes ou établie par un jugement définitif, Novapark peut suspendre la fourniture de ses prestations et résilier le contrat avec effet immédiat. Dans un tel cas, Novapark peut exiger le versement de dommages et intérêts.

6. Limitation de l'utilisation

- a) Lors de chaque stationnement, vous êtes tenu d'observer toute la signalisation routière existante, ainsi que la bonne conformité de l'ensemble des données affichées par le système allPark® SBadge®, notamment sur votre Smartphone.
- b) Ni Novapark, ni ses fournisseurs de contenu ne garantissent la disponibilité, l'exactitude, l'intégrité, la fiabilité des données de localisation ou de toute autre donnée affichée. Vous acceptez que les résultats offerts puissent momentanément ne pas correspondre en raison de facteurs externes. La hotline « INFOSERVICE » de Novapark vous renseigne.
- c) En cas de non concordance entre les informations fournies par l'horodateur avec celles présentes sur le parking, vous êtes informé que la signalisation officielle sur place prime sur les informations fournies par le système allPark® SBadge®. Novapark n'assume aucune responsabilité dans ce domaine.
- d) Vous êtes tenu de vous informer et de respecter les interdictions ou limitations éventuelles concernant l'utilisation de allPark® SBadge® (p.ex. modification de la circulation routière, signalisation provisoire, etc.).
- e) Novapark met tout en œuvre pour assurer une disponibilité élevée de ses systèmes.
- f) Novapark assure l'entretien de son réseau. Il enregistre les éventuels dérangements par le biais de sa hotline « INFOSERVICE » et supprime ceux qui relèvent de sa sphère d'influence dans les plus brefs délais.
- g) Le système allPark® SBadge® fait appel à des technologies récentes et innovantes, fournies par des prestataires divers. De ce fait, le système peut être parfois sujet à des dysfonctionnements momentanés, indépendants de Novapark (dérangement de réseau, capacités de transmission d'informations, géolocalisation, etc.).
- h) Novapark peut réaliser à tout moment des travaux d'entretien susceptibles d'interrompre l'exploitation de tout ou partie de son réseau.
- i) Novapark peut modifier, suspendre, supprimer ou désactiver l'accès à certains services à tout moment et sans préavis. Novapark peut également limiter l'utilisation ou l'accès à certains services, de quelque façon que ce soit, sans préavis ni responsabilité.
- j) Si vous n'utilisez plus allPark® SBadge®, nous vous invitons à supprimer l'application de votre Smartphone.

7. Exclusion de responsabilité

- a) Vous reconnaissez et acceptez expressément que l'utilisation du logiciel allPark® SBadge® le soit à vos risques et périls. Vous assumez l'intégralité du risque, de manière raisonnable, relatif à la qualité, aux performances, à l'exactitude et au maniement du logiciel.
- b) Le système allPark® SBadge® ainsi que les services associés vous sont fournis « tels quels » et « selon disponibilité », sans garantie d'aucune sorte.
- c) Novapark ne garantit nullement l'absence de problèmes lors de l'utilisation du logiciel allPark® SBadge® et des services, l'adéquation à vos besoins, la non interruption ou l'absence d'erreurs dans le fonctionnement dudit système, la mise à disposition continue des services, la correction de tout défaut du logiciel ou des services, la compatibilité du logiciel allPark® SBadge® ou son bon fonctionnement avec un logiciel, une application ou un service de tierce partie.
- d) L'installation du logiciel allPark® SBadge® peut affecter la disponibilité, l'utilisation et la consommation de votre Smartphone.
- e) Aucune information ou aucun conseil communiqué verbalement ou par écrit par Novapark ou par l'un de ses représentants autorisés ne peut constituer une garantie.
- f) Novapark n'est en aucun cas responsable de tout dommage accidentel, spécial, indirect ou consécutif, y compris mais de façon non limitative, les dommages résultants de contravention, de manques à gagner, de corruption ou de pertes de données, d'échec de transmission ou de réception de données, d'interruption des activités ou tout autre dommage ou perte résultant de votre utilisation ou votre inaptitude à utiliser le système allPark® SBadge®. Il en va de même en cas de force majeure, telles que restrictions officielles imprévues, mise hors service d'une technologie tierce nécessaire, pannes de courant, propagation d'un virus, accident, catastrophe naturelle, guerre, etc.
- g) Novapark ne répond pas des dommages causés par négligence légère. Dans tous les cas, la responsabilité totale de Novapark envers vous au titre de dommages (en dehors de ce que la législation pourrait exiger dans les cas impliquant une blessure) ne pourra excéder le montant du stationnement en cause majoré de celui de l'éventuelle contravention qui en a découlé.
- h) Novapark ne donne aucune garantie en ce qui concerne l'exhaustivité, l'actualité, la légalité, la pertinence, la disponibilité et l'obtention en temps utile des informations accessibles par le biais de la hotline « INFOSERVICE » et du site Internet allPark® SBadge®.hotline

8. Résiliation

- a) Les conditions générales allPark® SBadge® sont notamment valables lors de chaque demande de stationnement dans une ville ayant agréé le système. Elles s'appliquent pour une durée indéterminée. Vous disposez de l'entière liberté d'utilisation, ou non, des prestations allPark® SBadge®.
- b) Vos droits cesseront d'être effectifs sans notification de la part de Novapark s'il devait apparaître que vous ne vous conformez pas aux conditions générales du système allPark® SBadge®.
- c) Les présentes dispositions demeurent valides jusqu'à la mise hors service du boîtier ou du système allPark® SBadge®.
- d) Novapark se réserve la possibilité de mettre unilatéralement fin aux services allPark SBadge. Dans ce cas, seuls les usagers ayant acquit un boîtier allPark SBadge dans les 24 mois précédant la mise hors service auront droit à un dédommagement. Celui-ci sera calculé de la manière exhaustive suivante : prix d'achat de l'appareil divisé par 24 mois et multiplié par le nombre de mois manquants.

9. Transfert

- a) Novapark peut, sans information ni autorisation préalable du client, transférer les droits et obligations découlant de la relation contractuelle à une société tierce.

10. Recommandations et dispositions finales

- a) Dans certaines circonstances, l'utilisation du système allPark® SBadge® peut être une source de distraction et provoquer des situations dangereuses (par exemple, évitez de manipuler cette application en conduisant !). En utilisant allPark® SBadge®, vous êtes tenu de respecter toutes les règles de la circulation routière.
- b) Novapark se réserve le droit de modifier en tout temps ses services, ses prix et les présentes conditions générales.
- c) Toute traduction des présentes Conditions générales est effectuée pour les besoins locaux. En cas de contradiction entre la version française et toute autre version, la version française prévaut.
- d) Au cas où un différend se ferait jour suite à un point oublié ou obscur, la solution sera recherchée dans l'esprit des présentes Conditions générales, sur la base du principe de la bonne foi et de la proportionnalité.
- e) Les présentes Conditions générales sont soumises au droit Suisse.
- f) En cas de litige, le For est à Monthey, en Valais.